

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
17 avril 2008  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Dixième session extraordinaire d'urgence**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes**  
**à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste**  
**du territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-troisième année**

**Lettres identiques datées du 16 avril 2008,**  
**adressées au Secrétaire général et au Président**  
**du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent**  
**de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En violation flagrante de la quatrième Convention de Genève, par laquelle il est lié en tant que puissance occupante, Israël continue à assassiner des civils palestiniens, y compris des enfants, à détruire des biens appartenant à des civils, des infrastructures et des terres agricoles et à imposer des sanctions collectives à l'encontre de la population civile palestinienne, en particulier dans la bande de Gaza, sanctions qui ont un effet dévastateur sur tous les aspects de la vie. En poursuivant depuis 10 mois le siège de la bande de Gaza, Israël emprisonne, affame et humilie la population civile palestinienne dans son ensemble, ce qui exacerbe les tensions et les frustrations, et alimente le cycle de violence.

Non content d'avoir stoppé l'approvisionnement en combustible et d'entraver l'acheminement d'une aide humanitaire vitale, y compris des fournitures médicales et des denrées alimentaires, dont l'accès au territoire occupé devrait être libre de toute entrave, Israël, la puissance occupante, a renforcé sa campagne militaire à l'encontre du peuple palestinien dans la bande de Gaza, tuant et blessant de nombreux civils en faisant un usage de la force excessif et incontrôlé. Israël lance ses attaques sur les zones palestiniennes, en général des quartiers très peuplés, par air, mer ou terre, en utilisant toutes sortes d'armes lourdes contre une population civile sans défense. Ainsi, des missiles et des pièces d'artillerie ont été tirés sur des maisons, des véhicules et d'autres cibles civiles, notamment dans les camps de réfugiés d'Al-Bureij et d'Al-Nuseirat et dans la ville de Gaza, en violation flagrante du droit international.

La puissance occupante poursuit ses attaques militaires intenses et brutales contre la bande de Gaza. Depuis le 9 avril, date du début de la dernière agression israélienne, au moins 34 Palestiniens ont été tués, dont 8 enfants, 15 d'entre eux ayant été tués aujourd'hui seulement. Depuis la dernière lettre que nous vous avons



adressée le 3 mars 2008, au moins 69 Palestiniens ont été tués par les forces d'occupation israéliennes, dont une nouveau-née. Cet accroissement du nombre de victimes est la concrétisation des menaces répétées par divers responsables israéliens de punir la population de Gaza. Ainsi, le Vice-Ministre de la défense, Matan Vilnai, a menacé de sévir encore davantage contre cette population civile assiégée et éprouvée.

Ces récentes attaques ont également fait de nombreux blessés parmi les Palestiniens, dont certains sont dans un état critique. Par ailleurs, c'est un fait connu que des ambulances ont à de nombreuses reprises été empêchées de porter secours aux blessés, y compris des enfants, alors que nombre d'entre eux se vidaient de leur sang. Les blessés qui ont la chance d'être transportés dans un hôpital ne sont pas non plus tirés d'affaire en raison de la pénurie de médicaments et de fournitures médicales. L'équipement médical est en grande partie hors d'usage faute de pièces de rechange, et les opérations chirurgicales sont fortement compromises par les pénuries de combustible et pannes d'électricité.

En commettant ces actes de brutalité militaire et de sanction collective, Israël, la puissance occupante, continue de bafouer et de violer de manière flagrante les obligations qui lui incombent à l'égard de la population civile occupée, en vertu du droit international, notamment le droit humanitaire et le droit relatif aux droits de l'homme. En outre, il ne fait aucun doute que la puissance occupante est encouragée à continuer d'agir de la sorte par les tergiversations, pour ne pas dire le silence, de la communauté internationale, qui refuse de condamner en termes clairs le siège inhumain de la bande de Gaza et d'appeler à l'arrêt immédiat de ces politiques et de ces pratiques illégales et à l'ouverture des frontières, afin de permettre la circulation des personnes, notamment les malades qui ont besoin d'être soignés à l'extérieur de Gaza – dont plusieurs dizaines ont déjà péri depuis le début du blocus – et du personnel humanitaire, ainsi que des biens et des fournitures essentiels.

Les événements survenus aujourd'hui sont le reflet de l'intensification des attaques militaires israéliennes lancées à l'encontre du peuple palestinien et de l'escalade du cycle meurtrier de la violence. Cette détérioration de la situation conjuguée à la poursuite du siège étouffant de la bande de Gaza laissent augurer une nouvelle période de souffrances et d'épreuves pour la population civile. Même l'annonce faite par Israël que les approvisionnements de pétrole de la bande de Gaza reprendraient d'ici mercredi est à prendre avec du recul. Cela signifie uniquement qu'il laissera arriver une petite quantité de combustible jusqu'aux pipelines de Gaza, afin d'éviter l'effondrement complet de tous les services de base. Israël ne permettra pas que les stations-service soient alimentées, si bien que la vie ne pourra pas reprendre son cours normal. Ainsi, comme il avait déjà été annoncé, les enfants ne pourront pas se rendre à l'école pour finir l'année scolaire.

En outre, les forces d'occupation israéliennes continuent, régulièrement, de mener des campagnes d'arrestations en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Ces dernières 24 heures, au moins 23 Palestiniens ont été arrêtés par les forces d'occupation, en Cisjordanie seulement. Avec ces arrestations incessantes, le nombre de civils palestiniens qui sont détenus dans les prisons et les centres de détention israéliens ne cesse d'augmenter. Ils sont maintenant plus de 11 000, dont des centaines de femmes et d'enfants, qui sont souvent soumis à des actes de torture et à d'autres formes de traitement inhumain. Dans ce contexte, il convient de noter

que le 13 avril 2008 le Comité public contre la torture en Israël a signalé que les cas de torture étaient également en augmentation.

S'il est vrai que la Charte des Nations Unies reconnaît aux États un droit de légitime défense, ce droit n'autorise pas un État à violer tous les autres droits des civils, notamment les civils qui sont sous son occupation, envers lesquels il a des obligations claires et précises qui lui incombent en vertu du droit international, humanitaire ou autre. S'agissant du peuple palestinien, Israël utilise la sécurité comme prétexte depuis bien trop longtemps, pour tenter de justifier son occupation militaire, depuis plus de 40 ans, des terres palestiniennes et l'oppression cruelle qu'il exerce sur la population civile palestinienne, qu'il continue à priver de son droit à l'autodétermination, ainsi que d'autres libertés de base.

En tant que population civile sans défense, le peuple palestinien qui vit sous l'occupation israélienne a le droit d'être protégé en vertu du droit international. La communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité de l'ONU, a des responsabilités évidentes en la matière. Elle doit agir d'urgence pour faire respecter le droit international, notamment la quatrième Convention de Genève, afin de protéger le peuple palestinien, de mettre un terme aux violations graves et systématiques qui sont commises par la puissance occupante et de permettre, enfin, au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables. Il s'agit de mettre un terme à une occupation qui a commencé en 1967 et de créer un État palestinien indépendant aux côtés d'Israël, avec Jérusalem-Est comme capitale, sur la base des frontières de 1967. Ainsi, la région connaîtra enfin la paix et la sécurité.

La présente lettre fait suite aux 312 lettres que nous vous avons déjà adressées à propos de la crise qui perdure dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, depuis le 28 septembre 2000. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 3 mars 2008 (A/ES-10/416-S/2008/170) constituent des annales des crimes qu'Israël, puissance occupante, commet contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël, puissance occupante, doit répondre de tous ces crimes de guerre, de ce terrorisme d'État et de ces violations systématiques des droits de l'homme perpétrés contre le peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Suite aux lettres susmentionnées, j'ai le regret de vous informer que, depuis la dernière lettre que je vous ai adressée, les forces d'occupation israéliennes ont tué au moins 69 Palestiniens, ce qui porte le nombre total de martyrs tués depuis septembre 2000 à 5 170 (les noms des martyrs qui ont été identifiés à ce jour sont indiqués dans l'annexe à la présente lettre).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Observateur permanent  
(Signé) Riyad **Mansour**

**Annexe aux lettres identiques datées du 16 avril 2008  
adressées au Secrétaire général et au Président  
du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent  
de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Noms des martyrs tués par les forces d'occupation israéliennes  
dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est\*  
(du mardi 4 mars 2008 au mercredi 16 avril 2008)**

**Mardi 4 mars 2008**

1. Youssef Al-Sameeri
2. Ameera khaled Abdel Raheem Abu (âgée de 20 jours)
3. As'aad Al-Qahwaji
4. Mohammad Mehanna

**Mercredi 5 mars 2008**

5. Mohammad Diab
6. Na'eem Hamdiyya

**Jeudi 6 mars 2008**

7. Nader Adel Abu Dayer
8. Zakiyya Moussa Al-Ammouri

**Vendredi 7 mars 2008**

9. Nafez Abu Kirsh
10. Fadi Ahmad Abu Haddaf
11. Sa'ed Ali Abu Haddaf
12. Zakaria Al-Aamawi

**Mercredi 12 mars 2008**

13. Saleh Omar Karkour
14. Mohammad Shehada
15. Ahmad Al-Balboul
16. Issa Marzoug
17. Emad Al-Kamel

**Samedi 15 mars 2008**

18. Mohammad Saleh Al-Sha'er
19. Hassan Ziyad Shaqqoura
20. Bassel Nahed Shabet

**Dimanche 16 mars 2008**

21. Mahmoud Youssef Hammouda

---

\* Le nombre total de martyrs palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes depuis le 28 septembre 2000 s'élève à 5 170.

**Jeudi 20 mars 2008**

22. Hassan Abu Aabed

**Dimanche 23 mars 2008**

23. Nidal Shaqqoura

**Lundi 24 mars 2008**

24. Youssef Abu Zhafer

**Mercredi 26 mars 2008**

25. Mahmoud Rabei' Abed Rabbou

**Vendredi 28 mars 2008**

26. Bilal Abed Rabbou Al-Astal

**Samedi 29 mars 2008**

27. Rabei' Mohsen

28. Murad Khedr

29. Tamer Marwan Dawwas (17 ans)

**Mardi 1<sup>er</sup> avril 2008**

30. Abdallah Allouh

31. Yehya Brak

**Samedi 5 avril 2008**

32. Raa'fat Mohammad Mansour

**Dimanche 6 Avril 2008**

33. Abdallah Ahmad Bahar

**Lundi 7 Avril 2008**

34. Shareef Bajis Ashtiyeh (15 ans)

**Mardi 8 Avril 2008**

35. Awad Mohammad Al-Tahrawi

**Mercredi 9 Avril 2008**

36. Ismail Ahmad Abu Al-Nasr

37. Atef Al-Gharabli

38. Ahmad Al-Gharabli (16 ans)

39. Mazen Abu Al-Qumboz

40. Hassan Sameer Awad

41. Mohammad Shamiyyeh

42. Mohammad Ali Abu Jubbah

43. Ahmad Al-Shareef

**Vendredi 11 Avril 2008**

44. Youssef Al-M'ghari (17 ans)
45. Ameen Mahmoud Al-Najjar
46. Mohammad Mostafa Al-Najjar
47. Rivad Shareef Al-Owaisi (12 ans)
48. Shihab Abu Z'beida (17 ans)
49. Jihad Abu Z'beida (17 ans)
50. Abdel Razeq Attieh Nofal
51. Youssef Ibrahim Serhan (13 ans)
52. Munzer Abu H'waisheh

**Mardi 15 Avril 2008**

53. Ibrahim Abu A'lba
54. Abdallah Al-Ghosain

**Mercredi 16 Avril 2008**

55. Mostafa Al-Titr
  56. Karam Al-Waddiyya
  57. Mahmoud Tawfiq Halas
  58. Abdel Kareem Ahmad Al-Khaisi
  59. Ahmad Mohammad Awad
  60. Fadl Shana'ah
  61. Hani Zo'rob
  62. Khalil Deghmesh
  63. Sufian Mohammad
  64. Mahmoud Mohammad
  65. Abdallah Abu Khalil (17 ans)
  66. Islam Al-Eissawy
  67. Tareq Abu Taqiyyeh
  68. Ahmed Farajallah (14 ans)
  69. Ghassan Abu Otaiwi (12 ans)
-